

Littérature politique et traductions dans l'Espagne de la première modernité

par *Alexandra Merle*

Pour qui s'intéresse à la littérature politique produite en Espagne à l'époque moderne – depuis les traités d'éducation du prince, hérités des anciens miroirs, jusqu'aux arts de gouverner et autres commentaires politiques destinés au monarque, à son entourage ou à un large public –, il est impossible d'ignorer l'importance des auteurs et des textes de provenance extra-péninsulaire qui ont inspiré les écrits espagnols, et qui souvent circulent sous forme manuscrite ou imprimée, dans leur version originale ou par le biais de traductions en langue vernaculaire. C'est à ce phénomène de traduction que nous nous intéresserons ici : même s'il trouve son origine à l'époque médiévale – où la circulation de miroirs du prince et de traités de juristes rédigés en latin¹ s'accompagne de traductions vernaculaires de quelques ouvrages particulièrement renommés, tel celui de Gilles de Rome, dont *fray Juan García de Castrogeriz* livre au XIV^e siècle une version castillane assortie d'une glose² – et si, d'autre part, la diffusion d'écrits en latin ne se tarit nullement dans l'Espagne moderne, il est indéniable que les traductions en castillan sont de plus en plus nombreuses, comme le sont, du reste, les œuvres rédigées dans cette langue.

Afin de mieux circonscrire l'étude, nous traiterons ici de traductions réalisées en castillan³ depuis d'autres langues vernaculaires, dans une période particulièrement propice à un renouveau de la littérature politique : le dernier tiers du XVI^e siècle, théâtre de conflits tels que les guerres de religion qui favorisèrent la réflexion, en France et dans toute l'Europe, sur les rapports du politique et du religieux. C'est dans ce contexte que se développèrent les théories des « politiques » français, le débat sur la raison d'État ou les prémisses du courant tacitiste⁴, grâce à des œuvres qui souvent dialoguaient entre elles⁵ et dont beaucoup furent connues en Espagne et traduites en espagnol. Il s'agira pour nous d'examiner les circonstances de ces traductions et de mesurer l'influence qu'elles ont pu exercer dans les années suivantes sur la littérature politique produite en Espagne, en

Alexandra Merle, Normandie Univ, UNICAEN, ERLIS.

Dimensioni e problemi della ricerca storica,
2/2019, pp. 137-160

ISSN 1125-517X
© Carocci Editore S.p.A.

prenant particulièrement pour exemple la traduction des *Six Livres de la République* par Gaspar de Añastro Isunza.

I Des raisons de la traduction

Les questions qui viennent naturellement à l'esprit lorsqu'on s'intéresse au processus de la traduction touchent d'abord aux motivations des traducteurs, et à la finalité de leur entreprise. Si l'on a souvent dit que l'absence de traduction n'avait pas été un obstacle insurmontable à la pénétration en Espagne de certaines œuvres qui furent diffusées dans leur langue originale – le cas le plus célèbre étant certainement celui du *Prince*⁶ car, selon plusieurs spécialistes, de nombreux Espagnols étaient parfaitement familiarisés avec la langue toscane utilisée par Machiavel et pouvaient prendre connaissance de l'ouvrage, lequel ne figura pas à l'Index de l'Inquisition espagnole avant 1583⁷ – d'autres œuvres rédigées dans une langue vernaculaire que l'on peut supposer accessible ont été l'objet de traductions, parfois avec une certaine rapidité. C'est le cas notamment, à la fin du XVI^e siècle, des œuvres de Giovanni Botero : leur traduction en espagnol suppose une volonté de les mettre à la disposition d'un large public, leur intérêt étant reconnu d'emblée.

Peut-être la position particulière de l'auteur a-t-elle contribué à cette reconnaissance : Botero avait en effet des liens avec la monarchie espagnole, tout d'abord par sa présence à Milan où il avait servi la famille Borromeo⁸, puis, dans les dernières années de sa carrière, par son installation en 1599 à la cour de Savoie⁹ en tant que précepteur des fils du duc, qu'il accompagna d'ailleurs à la cour d'Espagne au début du règne de Philippe III, entre 1603 et 1606¹⁰. Ces différents attachements se reflètent dans les dédicaces des œuvres de Botero au prince Philippe, héritier du trône d'Espagne¹¹, au gouverneur espagnol de Milan, le duc de Frias¹², à Federico Borromeo¹³ et à Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie¹⁴, ce qui ne l'empêcha pas de réservier des dédicaces à d'autres illustres personnages tels que le prince archevêque de Salzbourg¹⁵, dédicataire de la première édition de *Della ragion di Stato*, à Venise en 1589.

La première traduction publiée en langue espagnole¹⁶ de cet ouvrage qui donna une large publicité à la notion de « raison d'État » (Madrid, 1593) est le fruit du travail d'Antonio de Herrera y Tordesillas, historiographe de Philippe II, et répond à une demande du monarque en personne, comme le proclame fièrement le titre espagnol : *Diez libros de la razón de Estado. Con tres libros de las causas de la grandeza y magnificencia de las ciudades de Juan Botero. Traduzido de italiano en castellano por mandado del rey nuestro*

*señor, por Antonio de Herrera su criado*¹⁷. La dédicace au roi, datée du 12 avril 1591, et le privilège du livre¹⁸ confirment qu'il s'agit d'une commande¹⁹.

Mais si Herrera y Tordesillas était lui-même un homme de plume²⁰, et si c'est le cas d'autres traducteurs qui furent aussi des auteurs, ou qui se livrèrent à cet exercice de manière répétée – comme fray Jayme Rebullosa, le dominicain catalan qui publia en 1603 une version en langue espagnole des *Relazioni universali*²¹ –, nombre de traductions furent entreprises par des hommes dont le métier n'était pas d'écrire, que ce fut de leur propre initiative ou pour complaire à un puissant personnage.

Ce dernier cas de figure est illustré par une autre traduction espagnole des *Relazioni universali* réalisée par Diego de Aguiar, un juriste qui, à notre connaissance, n'avait à son actif aucune œuvre littéraire, pour permettre à un éminent personnage dont le nom figure en bonne place dans le titre²², don Antonio López de Calatayud, de faire sa cour au puissant duc de Lerma. Les pièces liminaires révèlent avec une certaine candeur le mécanisme qui fait de la traduction une marchandise intégrée dans le circuit de la faveur²³ : le commanditaire, don Antonio López de Calatayud, signe la dédicace et sollicite la protection du favori de Philippe III – avec un certain succès, sans doute, puisque ce « regidor » (échevin) de Valladolid obtint en 1604 une charge importante au sein de la « Casa de la contratación » – tandis que le traducteur, gratifié par son protecteur d'une charge d'« alcalde mayor », fait son éloge de manière outrancière dans l'adresse au lecteur.

Par ailleurs, ces deux traductions du même ouvrage illustrent aussi les phénomènes courants de rivalité ou d'émulation. Même si Rebullosa ne fait aucune allusion à l'existence d'une traduction rivale, il donne d'abondants détails sur la genèse et la chronologie de son travail qui suggèrent une revendication d'antériorité : il insiste beaucoup dans son adresse au lecteur sur les lenteurs de la publication, dues à la pauvreté de son ordre, et dit avoir achevé la traduction plus de quatre ans auparavant, peu après l'arrivée à Barcelone de l'œuvre de Botero imprimée à Venise²⁴ – il s'agirait donc de l'édition de Venise, 1599²⁵ :

Apenas Juan Botero Benes acabava de imprimir sus Relaciones en Venecia, quando llegaron a mis manos en Barcelona y me parecieron, después de averlas leido, tan dignas de que España las gozasse en su idioma que venci con facilidad las muchas dificultades que el emprenderlo me representava [...]²⁶.

Il est aussi désireux de mettre en valeur la difficulté et l'intérêt du travail du traducteur : non pas une simple copie servile mais une œuvre dotée d'une valeur propre et requérant du talent.

Parmi les « traducteurs d'occasion » figure le traducteur espagnol de Bodin, Gaspar de Añastro Isunza, dont le cas paraît plus singulier que celui du licencié Diego de Aguiar. En effet, la genèse de la traduction des *Six Livres de la République* publiée à Turin²⁷ en 1590 reste en grande partie obscure. De Gaspar de Añastro Isunza lui-même, on sait fort peu de chose : né à Vitoria dans les provinces basques au sein d'une famille modeste (son père était « escribano »), comme il le raconte volontiers à l'occasion d'une incise dans la traduction, il était, à l'époque de ce qui fut sans doute son unique entreprise littéraire, trésorier de l'infante Catalina Micaela, fille de Philippe II et duchesse de Savoie²⁸, après avoir passé une vingtaine d'années dans les Flandres. C'est donc un fidèle serviteur de la monarchie espagnole, passé au service de l'infante, sans qu'on sache à quel moment exactement, peut-être à l'occasion du mariage de celle-ci avec le duc en 1585²⁹. On sait en revanche qu'il épousa une dame de l'infante, Antonia de Robles, qui lui donna quatre enfants; mais, si des traces des faveurs de l'infante à son trésorier dans les années 1591-93 ont été trouvées dans les archives de Simancas, la date précise de son retour en Espagne n'est pas connue (1593 ? Ou après la mort de Catalina Micaela en 1597³⁰ ?) et on ne peut formuler que des hypothèses sur ses activités ultérieures³¹. Même la date de sa mort est incertaine.

Il est donc délicat d'exposer les circonstances exactes de la traduction et les motivations du traducteur. José Luis Bermejo Cabrero suppose que Gaspar de Añastro se prit d'enthousiasme pour l'ouvrage de Bodin³² et décida d'en offrir une version espagnole au public... et au prince Philippe, à qui il dédie son labeur. En l'absence de toute indication d'une commande ou d'une incitation quelconque émanant d'un protecteur, on peut le ranger parmi les nombreux cas connus de juristes, comptables ou militaires qui, en marge de leurs activités, s'adonnent à la traduction d'ouvrages en latin ou en langue vulgaire, que ce soit un passe-temps considéré de bon aloi pour un membre de l'administration doté d'une certaine culture, un exercice d'auto-représentation ou un moyen de se mettre en lumière.

Gaspar de Añastro n'était pas le premier à traduire les *Six Livres de la République* dans une langue vernaculaire : si l'on fait exception d'une édition latine (1586, puis 1591 et 1594), sans doute conçue pour assurer la diffusion de l'ouvrage dans les cercles de juristes, il y eut une traduction en italien publiée à Gênes en 1588 par Lorenzo Conti, « gentill'huomo genovese »³³. Il serait tentant de croire que Gaspar de Añastro a utilisé cette version, mais il indique avoir traduit du français.

On ignore par quelle voie l'ouvrage parvint entre les mains de Gaspar de Añastro, mais le témoignage de Bodin lui-même montre qu'il était dif-

fusé largement hors de France : Bodin en effet constate avec étonnement que son traité est connu à Londres³⁴, où il se rend en 1581 avec l'ambassade qui tentait de négocier une union entre le duc d'Alençon et la reine Elisabeth I^e. Du reste, le nombre des éditions françaises est impressionnant : la première édition, datée de 1576, fut suivie de beaucoup d'autres, officielles ou clandestines (à Genève, avec une fausse adresse³⁵), si bien que l'on en perd facilement le compte³⁶, l'édition de 1583, *Les Six Livres de la République de Jean Bodin... Ensemble une Apologie de René Hermin* (Paris, J. du Puy), étant la dernière revue par Bodin, qui mourut en 1596.

Il est certain que Gaspar de Añastro n'a pas traduit d'après l'édition originale de 1576 : la traduction tient compte en effet d'un changement significatif apparu dans la table des matières à partir de l'édition de 1579 (Paris, Du Puy), la quatrième si l'on ne tient pas compte de la « subreptice » de Genève en 1577 : le chapitre 8 du premier livre, « De la seureté et droits des alliances, et traitez entre les princes », est déplacé pour devenir le chapitre 6 du livre V. Mais rien ne prouve que l'édition utilisée pour la traduction soit précisément celle de 1579, il peut s'agir d'une des éditions postérieures³⁷. Quant à l'époque à laquelle la traduction a été réalisée, elle précède de peu la publication, puisque certaines indications marginales tiennent compte d'événements survenus en 1589, tels que la mort du roi de France Henri III sous les coups de Jacques Clément.

2

La traduction : appropriation, adaptation, trahison ?

Depuis que l'intérêt des chercheurs s'est porté sur les traducteurs, on ne les considère plus comme de simples ouvriers anonymes et des transmetteurs passifs d'un texte, mais comme des acteurs d'un processus qui n'est pas simple copie mais adaptation, avec des marges plus ou moins grandes. Peter Burke³⁸, entre autres, dans ses travaux sur l'histoire de la réception des textes par la traduction, a bien montré comment les traducteurs sélectionnent, reformulent, re-contextualisent le matériel d'origine. La place que les traducteurs se réservent est aussi variable, allant de la plus grande discréetion jusqu'à la révélation éclatante de leur présence.

Parmi les traductions que nous avons évoquées, celle de la *Ragion di Stato* par Antonio de Herrera illustre la manière dont un traducteur reprend à son compte tout ou partie des propos liminaires de l'auteur, réorientant une dédicace de sorte qu'elle convienne à un autre dédicataire. Herrera, transposant les discours de Botero à l'archevêque de Salzbourg (« Il Machiaveli fonda la ragione di stato nella poca coscienza, e Tiberio

Cesare palliava la tirannia e la crudeltà sua con una barbarissima legge di maiestà... »), intègre la phrase initiale dans son propre discours et, poursuivant par un éloge de la prudence de Philippe II, dédicataire de sa traduction, n'établit aucune distinction entre ce qui relève de la citation et sa propre prose.

El intento que ha tenido Juan Botero en esta obra la razón de Estado ha sido formar un principio religioso y prudente para saber gobernar y conservar su estado en paz y justicia, probando que se puede hacer sin los medios que enseñan Nicolo Machavili (sic) y Cornelio Tácito, como aquellos que son en todo contrarios a la ley de Dios, porque el primero funda la razón de estado en la poca conciencia, y Tiberio César, a quien sigue Tácito, encubría su tiranía con una bárbara ley de majestad [...] y como V. Majestad me ha mandado que ponga esta obra en vulgar castellano, ha mostrado V. Majestad en ello como en todo lo que hace su prudentissimo juicio³⁹.

Gaspar de Añastro quant à lui veille à se dissocier de Bodin. S'il commence, très classiquement, par reprendre la dédicace initiale à Monseigneur Du Faur, seigneur de Pibrac, conseiller du roi, à ceci près qu'elle s'adresse désormais au prince Philippe, fils de Philippe II, il en vient rapidement à s'impliquer personnellement en employant la première personne du singulier et en appelant Bodin « l'auteur ». Par ailleurs, il prend soin de préciser, à propos de sa traduction :

Y por dexarla más limpia y enteramente cathólica, he reformado ciertos pasos del original y quitado otros del todo, por ser escritos con libertad. Y también he añadido algunas cláusulas en los lugares que parecía estar el autor mal informado de las cosas de España; pero van de otra letra diferente...⁴⁰

Il annonce ainsi une entreprise d'adoucissement des propos de Bodin, dont on peut voir les effets immédiatement : dès la dédicace, là où Bodin faisait allusion très explicitement aux dangers menaçant le royaume de France du fait des troubles des temps présents – les guerres de religion⁴¹ –, la traduction évoque de façon plus vague les périls qui guettent la nef voguant sur des mers agitées, se rattachant donc à une des métaphores les plus banales de la littérature politique⁴². De plus, partout dans le texte, il veille à omettre des noms gênants comme ceux de Luther et de Machiavel, alors même que Bodin ne mentionnait ce dernier que pour le critiquer.

Outre les omissions, assez rares au total, et concernant généralement des questions religieuses – ainsi, dans un chapitre qui traite de tolérance religieuse, l'expression « liberté de conscience » du texte original est esca-

motée⁴³ –, la traduction de Gaspar de Añastro se signale surtout par des ajouts qui se veulent visibles. Contrairement à bien des traducteurs qui prennent discrètement des libertés avec le texte original – ainsi, Rebullosa en traduisant les *Relazioni universali* de Botero se permet des ajouts considérables dans les passages relatifs aux villes de Catalogne ou au naturel des Catalans⁴⁴ sans laisser soupçonner ses interventions – Gaspar de Añastro ne cherche pas à dissimuler les additions ou les corrections au texte initial. Bien au contraire, la plupart sont immédiatement repérables, graphiquement, par l'emploi d'italiques. Sans doute ce procédé fait-il partie d'un appareil d'auto-valorisation du traducteur, qui met en valeur sa loyauté à ses protecteurs. De fait, les ajouts et les discussions introduites avec certaines affirmations de Bodin concernent systématiquement la monarchie espagnole et surtout le duché de Savoie.

Ainsi, Gaspar de Añastro ne peut éviter de réagir aux propos de Bodin, qui défend vigoureusement la loi salique dans un chapitre du sixième livre et déclare que « la Gynétocratie est droitement contre les lois de nature [...] »⁴⁵. La traduction est correcte, mais elle est suivie d'un long éloge des « reynas y princesas españolas » qui, commençant par un panégyrique d'Isabelle la Catholique, finit par un portrait flatteur des deux filles de Philippe II, particulièrement de la seconde, Catalina Micaela⁴⁶.

En d'autres occasions, là où Bodin vantait les actions des rois de France, le traducteur surenchérit en prêtant des qualités supérieures aux monarques espagnols, ou bien se livre à un éloge appuyé de l'un d'eux – Charles Quint par exemple – en utilisant comme repoussoir certains épisodes de l'histoire du royaume de France. Ainsi, alors que Bodin écrivait :

Et me semble que la chose qui plus a conservé les Rois de France, et leurs personnes inviolables, est qu'ils n'ont point usé de cruauté envers ceux qui leur touchaient de sang, quoi qu'ils fussent atteints, convaincus, déclarés voire condamnés comme ennemis de leur prince et coupables de lèse majesté⁴⁷,

Gaspar de Añastro déclare au moins égale la douceur et la clémence dont ont toujours usé les monarques espagnols⁴⁸ et se fait un malin plaisir d'évoquer, dans une annotation marginale cette fois, les événements de 1589 : « véase lo que en Francia ha sucedido después que el rey Enrico mató al Duque de Guisa, y al cardenal, su hermano, en su aposento del rey en primero de agosto de 1589 »⁴⁹.

Quant aux ajouts concernant la Savoie, ils tiennent au statut du duché et à la notion clé de « souveraineté » définie par Bodin. *Les Six Livres de la République* sont célèbres entre autres choses pour la défense de la

souveraineté absolue, en réponse à la situation de troubles vécue par la monarchie française et aux écrits des monarchomaques. Après la Saint-Barthélémy et la diffusion de traités comme ceux de Jean-François Hotman ou Théodore de Bèze⁵⁰, Bodin, qui dans des textes antérieurs ne voyait aucun inconvénient à envisager des freins à l'autorité royale et parlait d'une souveraineté indivisible mais pas nécessairement absolue⁵¹, refuse de laisser la moindre prise au droit de résistance. La réponse à ses préoccupations est la « souveraineté absolue »⁵². Outre une totale indépendance vis-à-vis de toute autre puissance temporelle, elle implique une certaine relation avec le droit : le souverain, pour être vraiment tel, doit non seulement être la source des lois mais aussi être exempté de leur puissance.

Sur ces questions théoriques, la traduction de Gaspar de Añastro est fidèle, à ceci près que le terme « souveraineté » est rendu par des expressions approximatives, « autoridad suprema » la plupart du temps ou « majestad suprema »⁵³. Ce décalage lexical, qui n'est pas unique – ainsi, « ménagerie », au sens de « droit gouvernement de la famille », dans le chapitre 2 du livre I, est traduit par « económica »⁵⁴ – ne vient pas de l'absence du substantif « soberanía » dans l'espagnol de l'époque. Bien qu'il ne figure pas dans le premier dictionnaire de langue castillane publié à Madrid en 1611 par Sebastián de Covarrubias, le *Tesoro de la lengua castellana, o española* – qui enregistre seulement l'adjectif « soberano », défini comme « suprême » ou « très grand »⁵⁵ – ni dans les ajouts de l'édition de 1674, le mot est bel et bien employé. Du reste, le *Diccionario de Autoridades*, publié par la Real Academia fondée par les Bourbons, à partir de 1726, qui définit « soberanía » comme « alteza y poderío sobre todos (lat Celsitudo, sublimitas, suprema potestas) », illustre cette définition par une citation d'un ouvrage du XVII^e siècle, la *Corona gótica* de Saavedra Fajardo. Dès lors, comment expliquer le choix de traduction de Gaspar de Añastro ? Il ne semble pas résulter d'un embarras semblable à celui de Boscán qui, lorsqu'il traduisit le *Cortegiano* de Castiglione en 1534, préféra rendre « cittadini » par « moradores » et non « ciudadanos », et évita les adjectifs « cívico » et « civil » dont les connotations politiques étaient encore gênantes plus de dix ans après la répression de la révolte des « Comunidades » de Castille⁵⁶ – un autre mot à éviter. Sans doute Gaspar de Añastro, pour sa part, a-t-il perçu le caractère singulier de la « souveraineté » selon Bodin et a-t-il craint que le mot espagnol ne lui rende pas justice.

Gaspar de Añastro ne trahit donc pas le texte de Bodin et traduit sans ciller tous les passages relatifs à la définition de la souveraineté et aux relations entre pouvoir royal et sujets. C'est sur l'application de ces définitions à certaines puissances qu'il exprime des réticences.

Ce ne sont pas les propos de Bodin sur la couronne d'Aragon qui suscitent une réaction de sa part. Bodin, dans son affirmation de la souveraineté du roi d'Espagne, estimait que l'Aragon ne constituait nullement une exception : en tant que roi d'Aragon, le monarque était doté selon lui d'une souveraineté pleine et entière, impliquant la faculté de légiférer (seul), et dénier aux Cortes le statut de contre-pouvoir. Plus concrètement, Bodin, dissertant sur le fameux serment devant les Cortes aragonaises, réfutait sans ambages sa validité. S'il accordait tant d'attention à cette question, c'est parce que les monarchomaques, cherchant à démontrer la légalité de la destitution d'un monarque légitime, avaient donné à la tradition aragonaise une valeur exemplaire.

[...] Et quoy qu'on escrive du Royaume d'Aragon, la forme ancienne qu'on gardoit envers les Roys d'Aragon ne se fait plus si le roy n'assemble les estats, comme j'ay apris d'un chevalier Espagnol. La forme estoit que le grand magistrat qu'ils appellent la iustice d'Aragon dit au roy ces paroles : *Nos que valemos tanto como vos, y podemos mas que vos, os elegimos rey con estas y estas condiciones entre vos y nos, uno que manda más que vos.* En quoy s'est abusé celui a a escrit que le roy estait alors eslu du peuple, chose qui iamais ne se fict [...]

Et de fait Pierre Bellugue Arragonois qui a diligemment escrit du droit d'Aragon, escrit que le peuple n'a aucun droit d'élire le Roy, si non en ligue defaillant Aussi est-il impossible et incompatible que le roy d'Aragon eut moins de puissance que les estats d'Aragon, veu que le mese autheur dict que les estats ne se peuvent assembler, s'il n'y a mandement expres du roy, et ne peuvent se départir estans assemblez, s'il ne plaist au Roy les licencier...⁵⁷

[...] Y por todo quanto se escriva del reyno de Aragón, la forma mas antigua que se tenia en la eleccion de los reyes no se guarda mas, si el rey no hace junta de Estados, como me a referido un caballero español. La forma era que un ministro, que ellos llaman la justicia de Aragon, dize al rey estas palabras : *Nos que valemos tanto como vos, y podemos mas que vos, os elegimos rey con estas y estas condiciones entre vos y nos, uno que manda más que vos.* Y por esto se a engañado el que a escrito que el rey era entonces elegido del pueblo, cosa que nunca se ha hecho. [...] Pedro Belugo, aragonés, que a escrito con mucha diligencia las cosas de Aragon, dize que el pueblo no tiene derecho de elegir al rey, salvo por falta de linea y sucesión. A la verdad, cosa es imposible e indecente que el rey de Aragon tuviese menos autoridad que los estados del reyno, atento que el mismo autor Belugo dize que los estados no se pueden juntar sin espresso mandato del rey, ni partirse juntados una vez, si el rey no les da licencia [...]⁵⁸

Comme on le voit, Gaspar de Añastro ne discute nullement les affirmations de Bodin sur un sujet sensible pour la monarchie espagnole – il est vrai que la traduction fut réalisée avant que les tensions latentes entre les Aragonais et le monarque, autour du respect des « *fueros* », aient laissé place à un véritable soulèvement, les « *altérations* » de Saragosse en 1591. En revanche, il réfute vivement les propos tenus sur le duché de Savoie et revendique pour le duc – qui n'est plus celui dont parlait Bodin, Emmanuel Philibert⁵⁹, mais son fils, Charles Emmanuel I^{er}, caractérisé par ses grandes ambitions⁶⁰ – la souveraineté absolue, entendue surtout comme autonomie par rapport à toute autre puissance temporelle.

[...] quand au Duc de Savoie, il se califie viceaire perpétuel et prince du St Empire, tenant en foy et hommage le pays de Savoie érigé en comté par Henri V et depuis en duché par Sigismond Empereurs, et comme vassal de l'Empire il a rendu la foy et hommage depuis qu'il est rentré en ses pays...⁶¹

« El duque de Savoya reconoce al Imperio »
 [...] es incompatible con la suprema autoridad ser vicario perpetuo y príncipe del Sacro Imperio, teniendo en fe y homenaje el país de Savoya, hecho condado por Henrico V y después ducado por Sigismundo emperadores, y como vasallo del Imperio dio la fe y homenaje después que tornó en sus Estados.

Antes los doctores de común consentimiento afirman con verdad que el duque de Savoya tiene y exerce legitimamente en sus Estados la suprema autoridad, habida por comunicación de los emperadores, los cuales por concesión particular quieren y declaran que el duque de Savoya y sus sucesores perpetuamente ayan y tengan y les pertenezca en sus estados la misma suprema jurisdicción, señorío o sea Imperio, derecho regal y superioridad que los mismos emperadores y al sacro Imperio pertenescía y tocava antes de la concesión, criandolos y constituyéndolos vicarios imperiales y perpetuos. En esta forma hablan las concesiones. Yo las he visto y leydo en virtud de las cuales están en posesión

	<p><i>antiquísima, de tiempo inmemorial, de hacer todo acto que puede y suele hacer todo príncipe supremo y absoluto. No repugna que, aunque sea vassallo y príncipe del Imperio, no pueda por comunicación como vicario imperial, tener suprema autoridad en sus Estados, pues que el privilegio y concession lo contiene y lo permite. El autor en esta parte a tomado error, no advirtiendo en qué forma se transfiere o puede transferir en el inferior la suprema autoridad y el uso della...⁶²</i></p>
--	---

Non content de démontrer avec une telle véhémence la souveraineté du duc de Savoie et celle du monarque espagnol, Gaspar de Añastro se permet ensuite d'autres ajouts substantiels où il s'amuse à mettre en doute celle du royaume de France, du fait que certains de ses territoires dépendent du Saint Empire.

[...] *la glosa y los doctores unánimes y con muchas razones afirman que el rey de España no reconoce superior en lo temporal, que de derecho no reconoce al Imperio. Mas el rey de Francia de derecho está obligado a reconocer el Imperio, aunque de hecho no lo haga, como la glosa y diversos doctores lo afirman con verdad, pues tiene diversas provincias y Estados que antes de que vinieran a la corona, dependían del sacro Imperio y por ellos prestava homenaje y fidelidad al emperador: como el autor lo confiesa en este mismo capítulo [...]. Según esto, con más razón se dirá que España es libre y no Francia⁶³.*

Ces ajouts laissent percevoir les enjeux auxquels répondait la traduction : l'enthousiasme de Gaspar de Añastro pour le texte de Bodin n'était de toute évidence pas sans liens avec la réalité politique de l'espace et du temps dans lesquels il s'inscrivait.

3

Réception et influence des traductions dans la littérature politique espagnole de la fin XVI^e siècle

Le formidable écho des écrits de Botero en Espagne est bien connu : de nombreux travaux ont été consacrés à la réception de la notion de « raison d'État », popularisée par lui. Mais d'autres notions développées dans ses

ouvrages⁶⁴ atteignirent un large public et susciterent autant d'inquiétudes que d'engouement. Ses considérations sur la richesse démographique et les questions économiques ont marqué des générations d'auteurs « arbitristes »⁶⁵ en Espagne, depuis González de Cellorigo⁶⁶; de même, son analyse des forces et des faiblesses d'une monarchie espagnole « désunie » – car constituée de nombreux territoires éloignés les uns des autres –, a été reprise et commentée dans de très nombreux écrits espagnols dès la fin du XVI^e siècle⁶⁷. Ainsi, dans le mémoire manuscrit adressé par Baltasar Álamos de Barrientos⁶⁸ à Philippe III dès son accession au trône, la présentation de la monarchie et de ses diverses possessions – éparses, et pour certaines acquises contre la volonté des sujets – doit beaucoup à la lecture de Botero.

La pénétration des idées de Bodin semble avoir été plus discrète : Harald Braun, dans un travail récent, estime d'une part que la traduction de Gaspar de Añastro peut être considérée comme le point de départ de la réception de Bodin en Espagne⁶⁹, mais d'autre part que cette réception fut bien vite entravée par les suspicions qui pesèrent sur elle et ses démêlés avec la censure inquisitoriale.

Gaspar de Añastro, qui avait obtenu sans peine la licence d'impression à Turin, s'était pourtant préoccupé d'assurer un accueil favorable à sa traduction en Espagne et avait à cette fin approché le Conseil de Castille. Les deux qualificateurs désignés avaient rendu des avis divergeants et, peu après, l'Inquisition de Murcie (1591) puis celle de Valence (1592) firent examiner l'ouvrage : en 1594, l'Inquisition penchait en faveur d'une expurgation, ce qui n'empêcha pas la traduction de continuer à circuler en l'état, jusqu'en 1612 où elle apparut dans l'index de Sandoval y Rojas, parmi les ouvrages interdits. L'histoire des relations fluctuantes entre la traduction espagnole des *Six Livres de la République* et l'Inquisition n'était cependant pas achevée : absent de l'index publié à Séville en 1632, l'ouvrage était à nouveau inclus dans la liste des livres interdits en 1640⁷⁰.

Mais Bodin est bel et bien présent dans la réflexion politique espagnole de la fin XVI^e siècle, et le premier indice de cette présence est la réprobation exprimée à son encontre dans certains écrits largement diffusés, tels que le *Tratado de la religión y virtudes que deve tener el Príncipe Cristiano*⁷¹ du jésuite Pedro de Ribadeneyra, publié – en langue vulgaire, chose importante – en 1595. L'œuvre, rédigée par un jésuite qui occupait au sein de son ordre la fonction de « scriptor » et dont l'activité consistait de ce fait à écrire des ouvrages sur différentes thématiques généralement liées à la défense de la foi et à l'histoire de la Compagnie de Jésus, mais aussi parfois plus profanes⁷² – est une réponse à toutes les idées nouvelles

susceptibles de mener à une autonomie du politique par rapport aux intérêts de la foi : le titre met en avant la réfutation de Machiavel, mais celui-ci est associé⁷³ tout à la fois aux « politiques » présentés comme ses disciples, et à la « raison d’État ».

Ribadeneyra écrit donc en espagnol un ouvrage destiné à contrer les effets pervers de textes eux aussi accessibles à un public large, parce qu'ils ont été conçus dans une langue vulgaire et non en latin, mais surtout en raison de l'existence d'une traduction en langue espagnole. C'est en effet très explicitement à la traduction de Gaspar de Añastro (et à la traduction en langue italienne) que Ribadeneyra fait référence :

¿Qué diré del señor de Lanue, y de Plessis Morneo sino que el uno fue herege Calvinista, y el otro lo es, y ambos Políticos, y ambos enemigos de Iesu Christo [...] Qué de las obras de Iuan Bodino, que andan en manos de los hombres de Estado, y son leídas con mucha curiosidad, y alabadas, como escritas de un varón docto y maestro de toda buena razón de Estado ? No mirando que están sembradas de tantas opiniones falsas y erróneas que por mucho que los que las han traducido de la lengua francesa en la italiana y en la castellana las han procurado purgar y enmendar, no lo han podido hacer tan enteramente que no queden muchas más cosas que purgar y que enmendar⁷⁴.

Pour autant, lui-même ne se fait pas faute de copier littéralement le texte de Bodin⁷⁵ (que ce soit ou non via la traduction de Gaspar de Añastro) dans un passage consacré aux caractéristiques du tyran – une définition qui doit bien sûr beaucoup à Aristote.

<p>Ribadeneyra</p> <p>El verdadero rey está sujeto a las leyes de Dios y de la naturaleza; el tirano no tiene otra ley sino su voluntad. El Rey hace profesión de guardar la piedad, la justicia, la fe; el tirano no tiene cuenta con Dios, ni con fe ni con justicia. El uno está atado al bien público y a la defensión de su pueblo; el otro no hace cosa sino por su interés. El uno enriquece a sus súbditos por todos los caminos que puede, el otro con la ruina de sus súbditos engrandece</p>	<p>Bodin traduit par Gaspar de Añastro</p> <p>La más notable diferencia que hay entre el rey y el tirano es esta : que el rey se conforma con las leyes de natura, y el tirano las huella y desprecia. El uno hace profesión de piedad, justicia y fe; el otro no tiene Dios, ni fe, ni ley. El uno hace todo lo que puede ser en provecho del bien público y defensa de sus súbditos, el otro no hace sino por su interés particular, venganza o placer. El uno se esfuerza de enriquecer sus súbditos por todos los medios</p>
--	---

su casa; el uno venga **las injurias de Dios y de la república**, y perdona las suyas, el otro venga cruelmente las suyas y perdona las ajenas [...]; el uno se huelga de ser avisado con libertad y aún reprendido con modestia cuando ha errado, el otro ninguna cosa más aborrece que el hombre grave, libre y virtuoso, que le pueda avisar o reprender; el uno procura conservar la paz y unión de sus pueblos, el otro sembrar siempre discordias y zizas para arruinarlos, y enriquecerse con la confiscación de sus bienes; el uno hace gran caso del amor de sus súbditos, el otro del odio y aborrecimiento; el uno es obedecido y amado, el otro solamente con terror y espanto obedecido [...]; el uno busca los mejores hombres de su reino para darles cargos y oficios más honrosos, el otro los da a los hombres de mala vida, para servirse dellos como de esponja, que cuando está seca se moja, y mojada se exprime [...]; el uno carga a sus pueblos lo menos que puede y forzado de la necesidad pública, el otro bebe la sangre, roe los huesos y chupa los tuétanos de los súbditos para que no tengan fuerza ni espíritu⁷⁶.

que pueda imaginar; el otro edifica su casa del estrago dellos. El uno haze venganza **de las injurias públicas** y perdona las propias; el otro venga cruelmente las suyas y perdona las agenes [...]. El uno se deleita en ser advertido e informado libremente y reprendido con modestia quando ha errado; el otro aborrece al hombre grave, libre y virtuoso. El uno procura mantener el pueblo en paz y unión; el otro siembra división para empobrecerlos y engordar con las confiscaciones. **El uno toma gusto en ser visto algunas veces de sus súbditos y en darse a oy dellos; el otro se asconde como de sus enemigos.** El uno haze estima del amor de su pueblo; el otro del temor. El uno no teme sino por sus súbditos; el otro no teme nada por ellos. El uno no los carga de tributos sino lo menos que puede y por necesidad pública; el otro los bebe la sangre, los roe los huesos y chupa la médula para enflaquezerlos. El uno busca hombres de bien para los cargos el otro pone ladrones para servirse dellos como de esponja...⁷⁷.

Les retouches effectuées par Ribadeneyra sont mineures : elles concernent l'ajout du nom de Dieu, à deux reprises, et l'omission d'une phrase, pourtant très habituelle dans la description des tyrans, sur la propension de ceux-ci à s'enfermer pour échapper aux regards de leurs sujets – sans doute le jésuite a-t-il crain d'offenser le monarque espagnol, à qui cette attitude de retrait était fréquemment reprochée.

Par ailleurs la méfiance de Ribadeneyra envers le pouvoir « absolu » des monarques n'a pas du tout le même sens que l'opposition manifestée par

les défenseurs du pactisme tels que Mariana qui, dans son *De rege et regis institutione* rédigé au début des années 1590 et publié en 1599, répondait aussi à Bodin mais sans le nommer – en affirmant que le pouvoir du roi, transmis par la médiation de la communauté, doit être limité pour ne pas dégénérer inéluctablement en tyrannie, et en citant comme un exemple les institutions aragonaises⁷⁸. Jamais Ribadeneyra ne met en valeur un quelconque rôle des « citoyens » dans l'exercice du pouvoir, jamais il ne mentionne la moindre médiation de la communauté dans la transmission de celui-ci. Dans le *Tratado del príncipe cristiano*, au monarque « absolu » est directement opposé le monarque « lieutenant de Dieu », montrant par là que c'est bien la subordination de l'action politique aux desseins de Dieu que Ribadeneyra souhaite restaurer⁷⁹; mais il affirme aussi sans ambages que le roi est « soberano señor y cabeza de su reino » et, tout en rappelant que le bon roi ne doit pas pressurer ses sujets comme le ferait un tyran, il justifie les impositions nécessaires, voire les recours exceptionnels aux ressources du royaume :

El rey es soberano señor y cabeza de su reino, y como tal debe ser servido, para que él pueda mejor gobernar y defender. Para esto tiene su patrimonio y sus rentas y servicios ordinarios, y cuando éstos no bastan para gobernar y defender su reino o la religión, o para otras cosas públicas y obligatorias, es muy justo que sus vasallos con sus haciendas le socorran y sirvan, pues redonda en beneficio del mismo reino; y en este caso pueden echar nuevos tributos y cargas...⁸⁰.

Bien plus, il arrive à Ribadeneyra d'employer le terme de « soberanía », dans un passage relatif au conseil : le prince, dit-il,

no pierde punto de su soberanía y grandeza por oír el parecer de otros; porque no consulta el principio las cosas con su consejo, como quien está obligado a seguirlo y hacer lo que le dicen, ni su suprema potestad está atada a esto, sino para que, examinándose las cosas entre muchos, pueda él tomar más acertada resolución.

Les relations du prince avec ses conseillers sont celles que décrivait par exemple Juste Lipse; c'est bien le roi qui décide seul, après avoir entendu divers avis. Reste que le prince de Ribadeneyra est peut-être législateur, comme celui de Bodin, mais se soumet volontairement à la puissance des lois⁸¹.

D'autres auteurs de la fin du XVI^e siècle et du début du XVII^e siècle semblent avoir été lecteurs de Bodin. Certains le citent ouvertement, comme Gregorio López Madera dans ses *Excelencias de la Monarquía y reino de España*⁸² publiées en 1597, à une époque où la traduction de Gas-

par de Añastro ne figurait pas encore dans la liste des ouvrages interdits. D'autres, comme Jerónimo Castillo de Bobadilla dans la *Política para corregidores y señores de vasallos en tiempo de paz y de guerra* publiée pour la première fois en 1596, adoptent une stratégie évolutive : le nom de Bodin, très visible dans les premières éditions aux côtés d'autres sources, disparaît des références marginales dans l'édition de 1616, mais sans que le contenu du texte ait été modifié. Juan Márquez, quant à lui, dans son *Gobernador christiano*⁸³ publié en 1612, met surtout en avant le nom de Pierre Grégoire, disciple de Bodin. Dans certaines œuvres enfin il est possible de parler de plagiat : ainsi, le traité de Juan Pablo Martir Rizo, *Norte de principes* (Madrid, 1626), contient quelques chapitres littéralement copiés des *Six Livres de la République*, comme l'a démontré Paola Volpini⁸⁴.

Cette influence discrète mais réelle peut-elle se rattacher exclusivement à la traduction espagnole ? Dans certains cas, comme celui de Gregorio López Madera, cela semble très probable, car plusieurs éléments le lient à Gaspar de Añastro. On a remarqué en effet que ce *letrado*, né à Madrid en 1562, qui fit une brillante carrière dans l'administration de la monarchie jusqu'à entrer au Conseil de Castille dans ses vieux jours, avait pour père un médecin qui fut au service de l'infante Catalina Micalea, duchesse de Savoie. Par ailleurs, Salustiano de Dios de Dios⁸⁵ a relevé que López de Madera avait publié un ouvrage antérieur à Turin. Il est donc plausible qu'il ait eu connaissance de l'œuvre de Bodin par l'intermédiaire de la traduction espagnole.

Dans d'autres cas, les indices qui laissent supposer la médiation de la traduction dans la pénétration des idées de Bodin tiennent au lexique employé : ainsi, Jerónimo Castillo de Bobadilla parle de la « superior autoridad » du monarque; de même, Juan Márquez, dans son *Gobernador christiano*, reprend la définition de la souveraineté selon Bodin mais en employant l'expression « suprema potestad » ou « suprema potestad absolutamente »⁸⁶.

Cette réalité de la présence de Bodin dans la littérature politique espagnole ne signifie pas toutefois qu'il y ait eu compréhension et réception parfaite de sa pensée. Outre que les questions religieuses – la tolérance envers les hérétiques et la « liberté de conscience » – ont souvent monopolisé l'attention, la « suprema postestad » a souvent été comprise surtout comme indépendance vis-à-vis de toute autre autorité temporelle. Mais Bodin a permis de rouvrir le débat sur les prérogatives du roi en matière d'établissement du droit⁸⁷ et servi, en complément d'une réactivation de sources castillanes médiévales telles que les *Partidas*, la défense d'une extension de l'autorité royale⁸⁸.

C'est là cependant un débat plus discret que celui qui se développe ostensiblement, dans la littérature politique espagnole comme dans le reste de l'Europe, autour de la « raison d'État ». Ce sujet, qui occupe une place centrale dès le *Tratado del príncipe christiano* de Pedro de Ribadeneyra, est l'objet d'une véritable entreprise de vulgarisation : très vite, il se propage au-delà des ouvrages appartenant à la réflexion théorique et des écrits directement liés à la prise de décision politique, au point d'imprégnier toute la culture de l'époque, gorgée de lexique politique⁸⁹.

Enfin, si l'apport des quelques traductions mentionnées ici à la réflexion politique de l'Espagne moderne a été plus ou moins visible mais certainement durable, reste à savoir si les écrits espagnols ont eux aussi été traduits dans d'autres langues vernaculaires, et quel fut leur impact. Pour certains, la réponse est connue : il est indéniable que le courant « éthiciste », qui se développe non seulement en Espagne mais dans toute l'Europe, doit beaucoup au *Tratado del príncipe christiano* de Pedro de Ribadeneyra. Cet ouvrage, qui a largement orienté la définition d'une « raison d'État chrétienne », fut traduit en français en 1610 par le jésuite Antoine de Balinghem⁹⁰, mais aussi en italien et en anglais, en plus d'une traduction latine parue en 1603. Une preuve supplémentaire de la prise de conscience de l'intérêt des traductions en langues vernaculaires comme instrument de communication politique dans un espace public en pleine expansion.

Notes

1. On citera en particulier les miroirs qui connurent une diffusion très large dans l'Europe médiévale, comme le *De regno ad regem Cyperi* de saint Thomas d'Aquin, mais aussi les traités des juristes italiens tels que Bartolo et Salutati, qui introduisirent en Castille l'humanisme civique, et exercèrent une influence notable à Salamanque.

2. *Glosa castellana al Regimiento de principes de Egidio Romano*, vers 1344. La traduction, entreprise sur la demande de l'évêque d'Osma, devait servir à l'éducation du futur Pierre I^e de Castille.

3. Nous parlerons plus volontiers au cours de cette étude de « langue espagnole » pour désigner le castillan.

4. La naissance de ce courant en Espagne doit beaucoup à la diffusion des *Politicorum sive civilis doctrinæ libri sex* (1589) du Flamand Lipse, qui furent l'objet d'une traduction espagnole publiée en 1604 par Bernardino de Mendoza sous le titre : *Los seis libros de las políticas o doctrina civil de Justo Lipsio, que sirve para el gobierno del reino o principados*, avec dédicace « a la nobleza española, que no entiende la lengua latina ». Voir, parmi les ouvrages récents sur cette question : P. Badillo O'Farrell, M. A. Pastor Pérez (eds.), *Táctico y tacitismo en España*, Anthropos, Barcelona 2013, et *Tacite et le tacitisme en Europe à l'époque moderne*, textes réunis par A. Merle et A. Oiffer-Bomsel, Honoré Champion, Paris 2017.

5. Ainsi Giovanni Botero, lors d'une mission accomplie en France avec René de Luinge pour le compte du duc de Savoie, eut-il connaissance des traités publiés par Seyssel et Bodin.

6. S'il y eut des traductions espagnoles du *Prince*, elles restèrent manuscrites et celles qui sont connues furent tardives. La Biblioteca nacional de España (BNE) conserve plusieurs traductions, l'une insérée dans un manuscrit de 1680, l'autre non datée mais probablement de la fin XVI^e-début XVII^e siècle. Voir par exemple M. Begoña Arbulu Barturen, *La fortuna de Maquiavelo en España: las primeras traducciones manuscritas y editadas de Il principe*, in "Ingenium. Revista de historia del pensamiento moderno", VII, 2013, pp. 3-28.

7. Voir les nombreux travaux de H. Puigdomènech sur le sujet, dont *Maquiavelo y maquiavelismo en España. Siglos XVI y XVII*, in J. M. Forte, P. López Álvarez (eds.), *Maquiavelo en España. Maquiavelismo y antimaquiavelismo en la cultura española de los siglos XVI y XVII*, Editorial Biblioteca Nueva, Madrid 2008, pp. 41-60. Non seulement des exemplaires en italien du *Prince* se trouvent dans des bibliothèques privées mais, après 1583, l'ouvrage figure dans des listes d'ouvrages confisqués par l'Inquisition.

8. D'abord attaché à Carlo Borromeo, cardinal archevêque de Milan, dont il fut le secrétaire pendant deux ans (de 1582 à la mort du cardinal en 1584) et à qui il dédia le traité *De regia sapientia* en 1583, il fut à partir de 1586 le précepteur de son cousin Federico Borromeo, le suivit à Rome lorsqu'il fut nommé cardinal en 1587 et revint à Milan avec lui quand Federico devint archevêque l'année suivante.

9. Avant cette période, Botero avait déjà accompli une mission pour le duc de Savoie en France, vers 1585, aux côtés de René de Luinge.

10. Voir M. J. del Rio Barredo, *El viaje de los príncipes de Saboya a la corte de Felipe III (1603-1606)*, in P. Bianchi, L. C. Gentile (coords.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tardo medioevo e prima età moderna*, Zamorani, Torino 2006, pp. 407-34.

11. Il lui dédia la seconde partie des *Relazioni universali*, publiées en quatre parties entre 1591 et 1596.

12. Dédicataire de la 4^e partie.

13. 3^e partie des *Relazioni*, Rome, 1594.

14. Dédicataire de l'édition complète des *Relazioni universali*, publiée à Bergame en 1596.

15. Wolf Dietrich von Raitenau, qui était archevêque depuis 1587 et allait le rester jusqu'en 1612.

16. Sur cette traduction, voir Gloria Guidotti, *De la razón de Estado de Juan Botero en nuestra lengua castellana de italiano. Antonio de Herrera*, in *La palabra vertida: investigaciones en torno a la traducción. Actas de los VI Encuentros Complutenses en torno a la traducción*, editado por Rafael Martín-Gaitero, Miguel Angel Vega Cernuda, Editorial Complutense, Madrid 1997, pp. 589-94. La bibliothèque de l'Escorial conserve le manuscrit, ainsi qu'une autre traduction manuscrite due à un certain Tomas de Vega, dédicacée au roi (de Madrid, 14 avril 1591) par Julio de Junta, commanditaire de cette traduction.

17. Con privilegio, Madrid, Luis Sánchez. Puis 1599, Barcelona, Jaume Cendrat et Burgos, Sebastián de Cañas, 1603, avec dédicace à Juan Fernández de Velasco, connétable de Castille, qui avait été le dédicataire de la 4^e partie des *Relazioni universali*.

18. « Dio su Majestad del rey don Felipe nuestro señor licencia y privilegio por ocho años a Antonio de Herrera su criado para imprimir y vender un libro que ha traduzido, por mandado de Su Majestad, de la razón de estado de Juan Botero en nuestra lengua castellana de italiano ».

19. Selon Fabien Montcher, la traduction était destinée avant tout à l'éducation du prince Philippe : *Acquérir, partager et contrôler l'information sous le règne de Philippe III d'Espagne. Le cas de l'historiographe royal Antonio de Herrera (1549-1626)*, in "Circé", 1, 2012.

20. Herrera fut non seulement l'auteur d'une importante production historiographique, mais aussi de conseils politiques restés manuscrits et de plusieurs traductions en dehors

de celle de Botero. Parmi les travaux consacrés à son œuvre, on distinguera : R. L. Kagan, *Antonio de Herrera y Tordesillas and the Political Turn in the Official History of Seventeenth-Century Spain*, in Ch. Grell (dir.), *Les historiographes en Europe. De la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Paris 2006, pp. 277-96; du même auteur, *The royal Chronicler, historian or counselor ? The case of Antonio de Herrera y Tordesillas*, in C. Esteve (ed.), *Disciplining History. Censorship, Theory and Historical Discourse in Early Modern Spain*, Routledge, London 2018; sur ses écrits politiques, J. M. Iñurritegui Rodríguez, *Antonio de Herrera y Tordesillas: historia y discurso político en la monarquía católica*, in C. Continisio, C. Mozzarelli (eds.), *Repubblica e virtù : pensiero politico e monarchia cattolica tra XVI e XVII secolo*, Bulzoni, Roma 1993, pp. 121-50.

21. *Descripción de todas las Provincias y Reynos del mundo: sacada de las Relaciones toscanas de Juan Botero Benes: en que se trata de las costumbres, industria, trato y riquezas de cada una de las Naciones de Europa, Asia, África, América o Nuevo Mundo*, Barcelona 1603. Rebullosa publia aussi en 1605 une autre traduction des œuvres de Botero : *Theatro de los mayores príncipes del mundo, y causas de la grandeza de sus Estados: sacado de las relaciones toscanas de Juan Botero Benes, con cinco tratados de la razón de Estado*. Il était également l'auteur de divers ouvrages, généralement liés à des thématiques religieuses, par exemple une longue relation des fêtes pour la canonisation de san Ramón de Peñafort et une *Vida y milagros del divino Olaguer, obispo de Barcelona*, publiée en 1609.

22. *Relaciones universales del mundo de Juan Botero Benes, Primera y Segunda Parte, Traduzidas a instancia de don Antonio López de Calatayud, corregidor de las diecisiete villas y regidor de Valladolid, por su Magestad; por el licenciado Diego de Aguiar su Alcalde mayor. Dirigido a don Francisco de Sandoval y Rojas duque de Lerma, con privilegio, año 1603. Impreso en Valladolid por los herederos de Diego Fernández de Cordova; vendese en casa de Martín de Cordova*.

23. On trouvera d'autres exemples de cet usage des « biens culturels » dans C. Sanz Ayán, *Patrocinio literario transnacional en el reinado de Felipe IV. Diego Fernández Tinoco y Octavio Centurión*, in Tramiti. *Figure e strumenti della mediazione culturale nella prima età moderna*, a cura di E. Andretta, E. Valeri, M. A. Visceglia, P. Volpini, Viella, Roma 2015, pp. 223-42.

24. Quant à Aguiar, il ne précise pas la date de l'édition de Botero qu'il a utilisée et n'explique pas comment l'ouvrage est parvenu entre ses mains. Mais un article de Luis Fernández Martín sur la colonie italienne présente à Valladolid pendant le séjour de la cour (1601-1606) mentionne les relations d'affaires entre un certain Vincenzo Beccaria, qui faisait des « operaciones de libros » et A. López de Calatayud. Voir *La colonia italiana de Valladolid, corte de Felipe III*, in « Investigaciones históricas: época moderna y contemporánea », 9, 1989, pp. 163-96.

25. Or, il semble que la traduction de Aguiar ait été faite d'après une édition antérieure, si l'on en juge par les dates de la licence d'impression (concédée pour 10 ans en Castille et datée du 3 août 1597) et des approbations des censeurs, Pedro López de Montoya et Thomas Gracián Dantisco, respectivement datées du 1^{er} janvier 1598 et du 6 novembre 1597.

26. Ce sont les premiers mots de l'adresse au lecteur.

27. *Los seis libros de la republica de Juan Bodino, traducidos de lengua Francesa, y enmendados Catolicamente, por Gaspar de Añastro Isunza, Thesorero General de la Serenissima Infanta de España Doña Catalina, Duquesa de Saboya. Al príncipe nuestro señor. En Turin, por los herederos de Bevilacqua, MDXC. Con licencia de los Inquisidores*.

28. La vie de la fille cadette de Philippe II, son influence et son rôle politique à la cour de Savoie ont été l'objet de plusieurs travaux importants dans les dernières années, et notamment d'un colloque dont les actes ont été publiés sous le titre *L'Infanta Caterina d'Austria, duchessa di Savoia (1567-1597)*, a cura di B. A. Raviola, F. Varallo, Carocci, Roma 2013.

29. La suite qui accompagna l'infante et resta auprès d'elle à Turin fut exceptionnellement nombreuse. Voir M. J. del Río Barredo, « *De Madrid a Turín: el ceremonial de las reinas españolas en la corte ducal de Catalina Micaela de Saboya* », in “Cuadernos de Historia moderna”, 2003, Anejo II: Monarquía y Corte en la España moderna, pp. 97-122.

30. « como ya indicó Martínez Millán, toda la casa de Catalina Micaela terminó su servicio tras el fallecimiento de la misma, retornando a Madrid pasados uno o dos años », B. A. Raviola, ‘*Una delle prime principesse del mondo. Catalina Micaela y la Corte de Turín al final del siglo XVI*’, in J. Eloy Hortal Muñoz, F. Labrador Arroyo (dirs.), *La Casa de Borgoña: la Casa del rey de España*, University Press, Leuven 2014, pp. 483-500 (p. 496).

31. Il aurait été « proveedor de la armada » d'après José Luis Bermejo Cabrero, qui a édité la traduction en 1992 (Centro de Estudios Constitucionales, Madrid, « estudio preliminar », pp. 106-7).

32. « A poco de publicarse la primera edición de la república, un financiero español que trabajaba en la corte de Turín, como tesorero al lado de la infanta española Catalina Micaela, cobró tanto entusiasmo por obra tan singular que se dispuso de lleno a traducirla... » (J. L. Bermejo Cabrero, « estudio preliminar » à l'édition de 1992, p. 12).

33. Genova, Girolamo Bartholi. Sur cette traduction, on peut consulter R. Benedettini, *I Six Livres de la république di Jean Bodin tradotti da Lorenzo Conti. Tra segni di censura e filologia*, in “Il pensiero politico”, XLII-2, 2009, pp. 198-229. Il y eut par ailleurs une traduction en allemand en 1592 et 1611 ainsi qu'une version en anglais, *Six books of Commonwealth*, due à Richard Knolles (G. Bishop, London 1606).

34. Y. Dureau, *Coriolan et l'œuvre de Jean Bodin*, in “Seizième siècle”, 2008, 4, pp. 289-323 (voir p. 294).

35. Par exemple, la Bibliothèque nationale de France (BNF) possède une édition datée de 1577, Genève, Claude Jugé, qui a été identifiée comme une édition clandestine ou « subrechtice ». Voir C. Müller, *L'édition subrechtice des Six Livres de la République de Jean Bodin, Genève, 1577. Sa genèse et son influence*, in “Quaerendo”, t. X, 3, 1980, pp. 211-36.

36. Nous renvoyons à R. Crahay, M.-T. Isaac, M.-T. Lenger, *Bibliographie critique des éditions anciennes de Jean Bodin*, Académie Royale de Belgique, Bruxelles 1992. Voir aussi la mise au point de Mario Turchetti dans l'avant-propos de son édition bilingue (français / latin) : *Les Six Livres de la République / De Republica Libri Sex, Livre premier / Liber I*, Classiques Garnier, Paris 2013.

37. José Luis Bermejo Cabrero suppose qu'il peut s'agir de celle de 1586. Voir « estudio preliminar », p. 112.

38. Voir notamment une mise au point publiée il y a quelques années : *The History and Theory of reception*, in *The Reception of Bodin*, ed. by H. A. Lloyd, Brill, Leiden-Boston 2013, pp. 21-37, et *Cultural Translation in Early Modern Europe*, ed. by P. Burke and R. Po-chia Hsia, Cambridge University Press, Cambridge 2007.

39. Antonio de Herrera y Tordesillas, *Diez libros de la razón de Estado. Con tres libros de las causas de la grandeza y magnificencia de las ciudades de Juan Botero. Traduzido de italiano en castellano por mandado del rey nuestro señor, por Antonio de Herrera su criado, Luis Sánchez*, Madrid 1593, fol. IV.

40. Nous citons d'après l'édition de José Luis Bermejo Cabrero, 1992, vol. I, p. 139.

41. « Car pendant que le navire de notre République avait en poupe le vent agréable, on ne pensait qu'à jouir d'un repos ferme et assuré, avec toutes les farces, momeries, et mascarades que peuvent imaginer les hommes fondus en toutes sortes de plaisirs. Mais depuis que l'orage impétueux a tourmenté le vaisseau de notre République avec telle violence, que le Patron même et les Pilotes sont comme las et recrus d'un travail continual, il faut bien que les passagers y prêtent la main, qui aux voiles, qui aux cordages, qui à l'ancre, et ceux à qui la force manquera, qu'ils donnent quelque bon avertissement, ou

qu'ils présentent leurs vœux et prières à celui qui peut commander aux vents et apaiser la tempête, puisque tous ensemble courent un même danger... ». Nous citons d'après l'édition de Gérard Mairet (d'après l'édition de Paris, 1583), Librairie générale française, Paris 1993, pp. 44-5.

42. « Porque, en tanto que vuestro católico y religioso padre, el Rey nuestro señor, con su prudencia diuina, gouierna la naue de la República christiana, todo el mundo goza de un reposo firme y asegurado, preuiniendo los inconuenientes, premiando los beneméritos, castigando los malhechores y, sobre todo, siendo particular abrigo y protector de la religión católica de Iesuchristo nuestro bien. Mas como nunca faltan señales que amenaçan tormenta, con tanta violencia que el patrón y los pilotos tendrán harto en qué entender, es bien que los pasageros pongan la mano quien a las velas, quien a la jarcia, quien a la áncora; y aquellos a quien faltare la fuerça se ocupen en dar buen parecer y en hazer votos y oración al que puede mandar los vientos y amansar las tormentas, pues todos corren un mismo peligro », édition citée, vol. I, p. 137.

43. « Théodore le grand [...] ne voulut pas forcer ni punir les Arriens, quoiqu'il fût leur ennemi, mais au contraire, il permit à chacun de vivre en liberté de conscience, et fit ordonner deux évêques en chacune ville » (livre IV, chapitre 7). La traduction modifie le texte : « El gran Teodosio [...] no quiso forzar ni castigar los arrianos, con ser enemigo dellos; antes fue temporizando con cada uno e hizo ordenar que ubiese dos obispos en cada ciudad » (éd. citée, vol. II, p. 785). C'est nous qui surlignons.

44. Quatre lignes de Botero donnant simplement la liste des produits du sol catalan se transforment dans la traduction espagnole en longue célébration des beautés de la Catalogne.

45. Livre VI, chapitre 5.

46. *Los Seis Libros de la república*, éd. citée, vol. II, pp. 1125-6.

47. Livre II, chap. 5.

48. S'appuyant sur l'histoire médiévale, Gaspar de Añastro ajoute : « No save el autor que los reyes de España usan de esta misma blandura, pues no pone muchos ejemplos que podría. Yo referiré no más de el del rey don Sancho de Castilla que aviendo sufrido muchas pesadumbres de su hermano don García, rey de Portugal, y héchole gran estrago en el Reyno de León, al fin le prendió y le hizo poner en el castillo de Luna. Y todo el tiempo que vivió fue muy regalado y respetado y servido ». Ed. citée, vol. I, p. 444.

49. *Ibid.*

50. Voir notamment *Franco-Gallia* (1573), où Hotman affirme que la monarchie française est à l'origine élective et que les États généraux peuvent destituer le roi, et *Du droit des magistrats sur leurs sujets* de Théodore de Bèze (1574). Parmi les nombreux travaux sur ces auteurs et sur le courant des « monarchomaques », on se limitera ici à une référence essentielle : P.-A. Mellet, *Les traités monarchomaques. Confusion des temps, résistance armée et monarchie parfaite (1560-1600)*, Droz, Genève 2007.

51. La bibliographie sur cette question est abondante. On pourra consulter en particulier J.-F. Spitz, *Bodin et la souveraineté*, PUF, Paris 1998, et I. Bouvignies, *Bodin et les monarchomaques : la réaction absolutiste ou les promesses de l'autonomie*, in P.-A. Mellet (éd.), « Et de sa bouche sortait un glaive ». *Les Monarchomaques au XVI^e siècle*, Droz, Genève 2006, pp. 145-80.

52. La souveraineté absolue n'est pas forcément celle d'un gouvernant unique; mais Bodin ne croit pas en la viabilité des formes mixtes de gouvernement. Voir F. Cosandey et R. Descimon, *L'absolutisme en France, histoire et historiographie*, Éditions du Seuil, Paris 2002, p. 18.

53. Par exemple la première phrase du chapitre 1 du livre II : « Puisque nous avons dit de la souveraineté et des droits et marques de celle-ci, il faut voir en toute république ceux qui tiennent la souveraineté... » est traduite par : « Pues havemos tratado de la Magestad

suprema y de los privilegios y señales della, necesario es ver quienes son los que en cada república tienen la suprema autoridad... », éd. citée vol. I, p. 383.

54. Voir M.-L. Acquier, *La prose d'idées espagnole et le paradigme de l'économie domestique ou l'économie dans la littérature (XVI^e-XVII^e siècles)*, in “Cahiers de narratologie”, XVIII, 2010.

55. « El altissimo, y poderosissimo, que es sobre todos ».

56. F. X. Gil Pujol, *Concepto y práctica de república en la España moderna. Las tradiciones castellana y catalano-aragonesa*, in “Estudis”, XXXIV, 2008, pp. III-48 (en particulier p. 121).

57. Livre I, chap. 8,

58. Éd. citée, vol. I, pp. 273-4.

59. Emmanuel Philibert, vainqueur des Français à Saint Quentin en 1557 pour le compte du roi d'Espagne, s'était vu restituer dans le cadre du traité de 1559 les territoires envahis en 1536 par François I^r et avait obtenu la main de Marguerite de France... qui n'était pas supposée lui donner un héritier, étant donné son âge avancé. Déjouant les pronostics, elle lui donna à l'âge de 39 ans un fils unique, Charles Emmanuel.

60. Charles Emmanuel I^r, qui régna sur le duché de 1580 à 1630, se considérait comme voué à un grand destin et était de nature énergique. Après avoir épousé la fille de Philippe II, ce qui lui assurait un certain prestige, il mena une politique audacieuse et turbulente et ses interventions au cours des guerres de religion en France lui valurent de grandes inimitiés : les pamphlets français le peignaient volontiers comme un être démesurément ambitieux et ridiculement contrefait. Nous renvoyons aux travaux de S. Gal, dont *Charles Emmanuel de Savoie. La politique du précipice*, Payot, Paris 2012, et « Quand un crétin voulait devenir roi des Alpes » : la légende noire des Savoie de Charles Emmanuel I^r à Victor Amédée II, in *Histoire culturelle de l'Europe* [En ligne], Légendes noires et identités nationales en Europe, mis à jour le : 30/06/2016, URL : <http://kmrsh.unicaen.fr/mrsh/hce/index.php?id=194>.

61. *Les Six Livres de la république*, livre I, chap. 9.

62. Éd. citée, pp. 326-7. Nous conservons les italiques qui signalent les ajouts du traducteur.

63. Ivi, p. 332.

64. Pour une vue d'ensemble sur les apports de Botero, nous renvoyons aux travaux de R. Descendre, et en particulier à *L'état du monde. Giovanni Botero entre raison d'État et géopolitique*, Droz, Genève 2009.

65. On appelle ainsi ceux qui écrivent au roi ou aux ministres pour donner des avis (« arbitrio » en espagnol) sur la situation de la monarchie, notamment sur les questions économiques et fiscales.

66. *Memorial de la Política necessaria y útil restauración a la república de España, y estados de ella, y del desempeño universal de estos reinos, dirigido al rey don Philippe III, por Martín González de Cellorigo*, Valladolid 1600.

67. Voir F. X. Gil Pujol, *Las fuerzas del rey: la generación que leyó a Botero*, in *Le forze del principe: recursos, instrumentos y límites en la práctica del poder soberano en los territorios de la monarquía hispánica*, coord. J. J. Ruiz Ibáñez, M. Rizzo, G. Sabatini, vol. 2, 2004, pp. 868-1022. Sur la réception des *Relazioni universali* : M. Casas, *Recepción e influencia de las Relaciones universales de Giovanni Botero en España*, in M. de las Nieves Muñiz (éd.), *Traduzione della letteratura italiana in Spagna (1300-1939)*, F. Cesati, Firenze 2007, pp. 411-27.

68. Le texte a été publié par Modesto Santos sous le titre : *Discurso político al rey Felipe III al comienzo de su reinado*, Anthropos, Barcelona 1990.

69. « Gaspar de Añastro's translation of Bodin's text into the vernacular, published in Turin in 1590, is the pertinent starting point for a study of the early reception of Bodin in Castilian political literature », H. E. Braun, *Making the Canon? The Early reception of*

the Republique in Castilian Political Thought, in *The Reception of Bodin*, ed. H. A. Lloyd, Brill, Leyden-Boston, 2013, pp. 257-92 (p. 258).

70. Sur la censure inquisitoriale de la traduction, voir par exemple M. Avilés Fernández, *La censura inquisitorial de Los Seis libros de la república de Jean Bodin*, in "Hispania Sacra", XXXVII, 1985, pp. 655-92; A. Marínez Baez, *Censuras de la inquisición española a los Seis libros de la república de Juan Bodino*, in *Symposium Internacional Juan Bodino*, UNAM, México 1979, pp. 39-51.

71. Le *Tratado de la religión y virtudes que deve tener el Príncipe Christiano, contra lo que Nicolás Maquiavelo y los Políticos deste tiempo enseñan* (souvent désigné sous le titre abrégé de *Tratado del príncipe christiano*) fut publié pour la première fois à Madrid en 1595, puis réimprimé à Anvers en 1597 et en 1601, et inclus dans une édition des œuvres complètes de Ribadeneyra en 1605.

72. On pourra consulter la thèse récente de C. Bouvier, *Pedro de Ribadeneyra S.I. (1526-1611) et l'émergence d'un ministère de l'écriture dans la Compagnie de Jésus*, Université de Lille, 2018.

73. Cette association avait déjà été pratiquée par le jésuite italien Possevino dans son *Judicium de Nuae militis Galli, Ioannis Bodini, Philippi Mornaei & Nicolai Machiavelli quibusdam scriptis*, publié à Lyon en 1593.

74. Ribadeneyra, *Tratado de la religión y virtudes que deve tener el Príncipe Christiano, « Al christiano lector »* (non paginé).

75. Ces similitudes avaient déjà été relevées par M. de Albuquerque, *Jean Bodin na Península ibérica*, Fundação Calouste Gulbenkian, Paris 1978, pp. 82-4.

76. Ribadeneyra, *Tratado de la religión*, livre II, chap. IX, pp. 320-1.

77. *Los Seis libros de la República*, éd. citée, vol. I, p. 423. La traduction est conforme au texte de Bodin.

78. Mariana, *De rege et regis institutione*, 1599, livre I, chap. 8.

79. L'ouvrage de référence sur la pensée de Ribadeneyra reste celui de J. M. Ifurritegui Rodríguez, *La Gracia y la República. El lenguaje político de la teología católica y el Príncipe cristiano de Pedro de Ribadeneyra*, UNED, Madrid 1998. Voir aussi J. M. Forte, *Pedro Ribadeneyra y las encrucijadas del antimaquiavelismo en España*, in *Maquiavelo y España: maquiavelismo y antimaquiavelismo en la cultura española de los siglos XVI y XVII*, coord. por J. M. Forte, P. López Álvarez, Biblioteca nueva, Madrid 2008, pp. 167-80.

80. Ribadeneyra, *Tratado de la religión*, livre II, chap. 9, p. 326.

81. « con razón se llama el príncipe ley viva, no sólo porque tiene potestad para hacer la ley e interpretarla y dispensar en ella, sino también porque la ley por sí es muerta si él, como ánima de la ley, con su ejemplo no le da vida », livre II, chap. XXXII.

82. *Excelencias de la monarquía y Reyno de España. Autor el licenciado Gregorio Lopez Madera Fiscal del rey Don Phelippe II nuestro señor en la Real Chancillería de Granada, dirigidas al príncipe don Phelippe nuestro señor, con privilegio, en la ciudad de Valladolid, por Diego Fernández de Cordova impresor del rey nuestro señor, año de 1597*.

83. J. Márquez, *El gobernador christiano deducido de las vidas de Moysén y Josué*, Salamanca, 1612.

84. P. Volpini, "Por la autoridad de los ministros". *Observaciones sobre los letrados en una alegación de Juan Bautista Larrea (primera mitad del siglo XVII)*, in "Cuadernos de Historia Moderna", XXX, 2005, pp. 63-84.

85. S. de Dios de Dios, *La doctrina sobre el poder del príncipe en Gregorio López Madera*, in "Anuario de Historia del Derecho español", 67, 1997, pp. 309-30.

86. Voir L. C. Amezúa Amezúa, *La soberanía en El Gobernador christiano (1612) de Juan Márquez*, in "Anuario de Filosofía del Derecho", Madrid, tome XXI, 2004, pp. 75-106.

87. Le roi était déjà proclamé source du droit civil dans les *Partidas* et dans d'autres écrits (de juristes notamment); mais la question de son exemption est épingleuse, et la plupart

des auteurs espagnols, distinguant entre puissance coercitive et prescriptive, concluaient que le roi ne pouvait être contraint à respecter les lois qu'il avait promulguées mais se devait de les respecter. Sur la genèse et les nuances de la « souveraineté » dans la pensée castillane, voir le chapitre « La doctrina de la soberanía del monarca (1250-1700) » dans J. M. García Marín, *Teoría política y gobierno en la Monarquía Hispánica*, Centro de estudios políticos y constitucionales, Madrid 1998.

88. Voir la thèse de Francisco Javier López de Goicoechea Zabala, *El pensamiento político del maestro Juan Márquez (1565-1622)*, Universidad Pontificia de Salamanca, 1995, et du même auteur : *Juan Márquez (1565-1621) y la recepción de Jean Bodin en España*, in *Filosofía hispánica y diálogo intercultural*, coord. por R. Albares Albares, A. Heredia Soriano, R. Piñero Moral, Universidad de Salamanca, Salamanca 2000, pp. 251-70.

89. Parmi les innombrables travaux consacrés au sujet : F. X. Gil Pujol, *La razón de estado en la España de la Contrarreforma. Usos y razones de la política*, in *La razón de Estado en la España moderna*, Real Sociedad Económica de Amigos del País, Valencia 2000, pp. 37-58; J. A. Fernández-Santamaría, *Botero, Reason of State and Political Tacitism in the Spanish Baroque*, in A. E. Baldini (ed.), *Botero e la «Ragion di Stato»*. Atti del convegno in memoria di Luigi Firpo, Olschki, Firenze 1992, pp. 265-85; Id., *Razón de estado y política en el pensamiento español del barroco (1595-1640)*, Centro de estudios constitucionales, Madrid 1986; H. Méchoulan, *La raison d'État dans la pensée espagnole au Siècle d'or*, in Y. C. Zarka (dir.), *Raison et déraison d'État. Théoriciens et théories de la raison d'État aux XVI^e et XVII^e siècles*, PUF, Paris 1994, pp. 245-63. Pour un aperçu des emplois de la notion de « raison d'État » dans la littérature politique espagnole, on pourra se reporter à l'anthologie *La razón de Estado en España, siglos XVI-XVII (Antología de textos)*, estudio preliminar de J. Peña Echeverría, Tecnos, Madrid 1998.

90. A Douai, chez Jean Bogart, 1610, avec une dédicace « à Messeigneurs, Messieurs les Prevosts, Jurez, Majeurs, Eschevins de la Ville et Cite de Tournay ».